



**INSCRIPTIONS**  
**RENTREE SCOLAIRE Septembre 2018**

**- A COMPTER DU 12 MARS 2018 -**

**Enfants dont les parents sont domiciliés sur LAPALUD**

Note destinée aux enfants nés en 2015  
aux nouveaux élèves

**1) INSCRIPTION en MAIRIE (aux heures d'ouverture du service AFFAIRES SCOLAIRES)**

à compter du **12 mars 2018** pour l'obtention du certificat d'inscription, le représentant légal de l'enfant doit se présenter lui-même en Mairie, muni des:

- Livret de famille,
- Carte nationale ou pièce d'identité d'un parent – en cours de validité,
- Justificatif de domicile récent (Quittance de loyer, Facture EDF, Eau, Téléphone ...)

En cas d'hébergement : Prévoir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, sa pièce d'identité originale valable, son justificatif de domicile récent - ET un justificatif de domicile au nom du représentant légal à l'adresse de l'hébergeant (attestation assuré social par exemple)

- Le cas échéant, le jugement de séparation ou de divorce précisant le droit de garde des enfants,
- Fiche de renseignements dûment complétée,
- Bulletin de radiation pour les enfants scolarisés arrivant sur la Commune.

Ensuite, le représentant légal de l'enfant doit se rendre au bureau de la Directrice, situé à l'Ecole Elémentaire Pergaud, afin d'effectuer l'inscription scolaire définitive auprès de l'Ecole – (Rendez-vous possible au **04.90.40.31.15**)

**2) INSCRIPTION SCOLAIRE auprès de la DIRECTRICE DES ECOLES. Se munir des :**

- Fiche Mairie « INSCRIPTION SCOLAIRE 2018-2019 »
- Fiche de renseignements dûment complétée
- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile récent
- Bulletin de radiation pour les enfants scolarisés arrivant sur la Commune
- Jugement de séparation ou de divorce précisant le droit de garde des enfants